

Tables Rondes du Congrès
Appel à communications auprès des
membres de l'AFSP



L'AFSP invite ses membres à prendre connaissance des appels à communications lancés dans le cadre de la programmation scientifique des TR du IXe Congrès de l'association qui se déroulera à Toulouse du 5 au 7 septembre 2007.

Modalités d'envoi des propositions :

- **La date limite de réponse à ces appels est fixée au 10 décembre 2006.**
- Nous demandons aux personnes intéressées d'**envoyer directement leur proposition de communication aux responsables des différentes TR** qui ont, seuls, la responsabilité d'effectuer la sélection.
- Une même personne ne peut **intervenir que dans une seule TR**.

Sommaire

Table ronde internationale n°1, organisée par l'AFSP-MOD en partenariat avec l'APSA : Réflexions sur les méthodes en Science politique des deux côtés de l'Atlantique.	page 2
Table ronde n°2 : Comment concevoir et saisir les temporalités du vote ? Pour une approche longitudinale de la décision électorale.	page 4
Table ronde n°3 : Etats démocratiques et reconnaissances de la « diversité ». Analyse comparée du renouvellement du pluralisme politique.	page 7
Table ronde n°4 : La médiatisation du politique. Regards croisés. Regards comparés.	page 13
Table ronde n°5 : Les résistances à l'intégration européenne.	page 17

Table ronde internationale n°1, organisée par l'AFSP-MOD en partenariat avec l'APSA :
Réflexions sur les méthodes en Science politique des deux côtés de l'Atlantique.

Coordinateurs de la TR : Nonna MAYER (AFSP, nonna.mayer@sciences-po.fr) et Andrew APPLETON (APSA, appleton@wsu.edu).

Cette table ronde invite à une réflexion comparative sur la méthodologie en science politique. Il s'agit moins de faire un inventaire des méthodes en usage que de s'interroger, à partir de cas concrets, de recherches terminées ou en cours, sur les divers modes de validation des théories et des modèles et leurs soubassements épistémologiques. Si des deux côtés de l'Atlantique différentes traditions méthodologiques coexistent, leur poids respectif diffère. Le courant behavioriste a longtemps dominé aux Etats-Unis, et les modèles du choix rationnel y tiennent encore une place prépondérante, mobilisant essentiellement des outils et des méthodes formelles ou statistiques. En France, comme le montrent des études récentes comme celle de Libia Billordo, les approches quantitatives se sont moins développées et une solide tradition d'observation qualitative perdure. Mais des deux côtés des évolutions parallèles sont en cours.

Le mouvement « Perestroika » aux Etats-Unis a tenté de réhabiliter les approches qualitatives et de revenir au sujet et au sens qu'il donne à ses actions. Plus récemment un vif débat s'est engagé autour des « 95 Theses on Politics, culture and Methods » d'Anne Norton, pamphlet hyper critique dénonçant les méfaits de la quantification, l'ethnocentrisme culturel des grandes enquêtes, leur conception naïve de la causalité et de la falsifiabilité. Tandis qu'en Europe diverses initiatives tendent à jeter des passerelles entre approches qualitatives et quantitatives, dans la perspective ouverte par les travaux comparatifs de Charles Ragin, adaptés à un petit nombre de cas (petit N). Dans le même temps, les méthodes ethnographiques ou celles de l'entretien de recherche ont connu de profondes évolutions, notamment en ce qui concerne les outils d'archivage et de traitement des données recueillies. Des débats sont apparus sur le traitement de ce type de données : sont-elles vraiment utilisables à travers les mêmes prismes que les données quantitatives ? La réplication, la vérification, l'analyse secondaire des données qualitatives ont-elles un sens ? D'autres débats ont alimenté des controverses nourries sur l'utilisation des « large scale quantitative surveys » et leur véritable apport à une sociologie comparative du changement social : les problèmes de comparabilité des indicateurs ne constituent-ils pas de sérieux obstacles à l'entreprise ? Qu'apportent les grandes enquêtes et bases de données (EVS, ESS, ISSP, CSES etc.) vis-à-vis des approches de sociologie historique comparée ? Historiens et sociologues britanniques, notamment John Goldthorpe, ont âprement débattu ces questions. En France, ces débats se sont plus développés chez les sociologues (voir l'article de Gianluca Manzo à la RFS) qu'en science politique sans permettre jusqu'ici une réelle confrontation scientifique des points de vue. C'est en train de changer.

On assiste aujourd'hui au renouveau des questions de méthode en science politique. Dans ce contexte, plusieurs initiatives fortes sont apparues : à l'ECPR, où le « *standing group on political methodology* » relance un débat autour des méthodes et où vient d'être créée une nouvelle école d'été « Methods and technics », à la Fondation Européenne pour la Science (ESF) qui encourage l'apprentissage des techniques quantitatives avec son programme « Quantitative methods in the social sciences (QMSS) », en France où l'école d'été de Lille a étendu sa gamme de modules enseignés à de nouvelles méthodes (modélisations log linéaires, analyse des réseaux) et dans les IEP où la mise en place d'enseignements de méthode dès le premier cycle est en cours. Le moment apparaît donc opportun pour faire cette table ronde en partenariat avec l'Association Américaine de Science Politique (APSA). Elle s'organisera autour de trois sessions, ouvertes à toutes les sous-disciplines de la science politique, sans exception.

1. La première portera sur la comparaison entre les approches quantitatives et qualitatives. L'opposition entre l'entrée par les variables et les études des cas est elle encore fondée ? Comment généraliser à partir d'un petit nombre d'observations ? Comment dans les deux perspectives, sont appréhendés l'intentionnalité des acteurs et le sens de leurs comportements ? Il ne s'agit pas nécessairement de croiser ces deux approches mais à partir d'un terrain, d'une recherche qualitative ou quantitative, de réfléchir à ce qui fonde la validité des résultats, à se centrer sur la « cuisine » méthodologique qui généralement passe au second plan. Les recommandations du trio Gary King, Robert O. Keohane, Sydney Verba, dans leur célèbre *Designing social inquiry*, qui proposait dès 1994 d'appliquer aux données qualitatives les critères épistémologiques applicables aux données quantitatives, sont-elles toujours d'actualité ? Sont-elles susceptibles de faire tomber les barrières entre les deux univers de

méthodes et de données ? Inversement, la *survey research* ne gagnerait-elle pas à s'interroger sur ses critères de validité et de transférabilité, sur la dimension contextuelle et historiquement située de ses résultats, sur la notion même de causalité ?

2. La seconde portera sur les manières d'appréhender le temps, à la fois comme temps historique, temps biographique, temps évènementiel, et processus. Comment restituer la genèse, les origines des comportements et des phénomènes observés, leur redonner leur épaisseur historique ? Comment reconstruire leur dynamique, par la modélisation ou par l'expérimentation, ou l'observation répétée de panels ou de *focus groups* ? Quels sont les avantages et les inconvénients de la technique du panel, des études par cohortes, des histoires de vie ? Qu'apportent, dans le domaine des études électorales, les « *rolling cross section* » ? Qu'apportent l'approche socio-historique et la sociologie historique comparée ? Il s'agira ici de tenir compte des avancées récentes des méthodes d'analyse des données longitudinales, des approches processuelles, de la *path dependency*, tant à travers les études de cas que la *survey research*, et réfléchir à l'articulation entre science politique et histoire.

3. La troisième portera sur la dimension spatiale des phénomènes politiques. Quels sont les effets du contexte ? Comment choisir l'échelle pertinente d'observation du phénomène étudié, et comment les combiner ? Comment explorer plus concrètement, au delà des corrélations observées, les interactions concrètes qui existent entre les individus et leur environnement social et politique ? Quels sont les avantages et les limites de l'inférence écologique ? Qu'apporte l'analyse multi-niveaux, combinant données individuelles, recueillies par sondages, et données agrégées, caractéristiques des divers collectifs auxquels les individus appartiennent ? De manière parallèle au développement des analyses multi-niveaux des auteurs comme Gary King, Chris Achen ou Soren Thomsen ont essayé de s'affranchir d'un des vieux tabous méthodologiques de la science politique, celui de l'inférence : peut-on inférer, à partir de données agrégées et spatiales, les comportements individuels ? Ces auteurs ont proposé des solutions à la fois théoriques et techniques permettant, sous certaines conditions, d'effectuer ce type d'inférence, prohibées depuis l'article de Robinson sur l'*ecological fallacy*, publié dans *l'American Sociological Review* en 1950. Inversement d'autres chercheurs comme Huckfeldt et Sprague proposent de revenir à la tradition de l'école de Columbia et des *community studies*, au niveau microsociologique, pour mieux saisir les médiations concrètes qui relient les individus à leur environnement : réseaux de voisinage, conversations ordinaires.

Autant de pistes qui pourraient être explorées par les contributions à cette table ronde, en croisant dans la mesure du possible, les expériences françaises, voire européennes, et américaines. Elle n'est pas réservée aux spécialistes, au demeurant peu nombreux, de la méthode en sciences sociales, elle s'adresse plus largement à tous ceux et toutes celles qui acceptent de porter un regard réflexif et critique sur leurs recherches.

Références

- Christopher H. Achen, Shively W. Phillips, *Cross-level inference*, The University of Chicago Press, 1995.
- Libia LB Billordo, "Methods Training in French Political Science", *French Politics*, Volume 3, Number 3 (Decembre 2005), pp. 352-357
- Libia LB Billordo "Publishing in French Political science journals : an inventory of methods and sub-fields », *French Politics*, Volume 3, Number 2, Aout 2005, p.178-186.
- Katherine Cramer Walsh, "Applying Norton's challenge to political behavior : focus on process, the particular, and the ordinary", *Perspectives on Politics*, 4(2), June 2006, p353-360).
- Gary King, Robert O. Keohane, Sydney Verba, *Designing social inquiry : scientific inference in qualitative research*, Princeton,,Princeton University Press, 1994.
- Gary King, *A Solution to the Ecological Inference Problem: Reconstructing Individual Behavior from Aggregate Data*, Princeton, Princeton University Press, 1997.
- Gianluca Manzo, « Variables, mécanismes et simulations : analyse critique des trois méthodes, *Revue française de sociologie*, janvier-mars 2005, 45-1, p. 37-74
- John Goldthorpe, *On Sociology. Numbers, Narratives, and the Integration of Research and Theory*, Oxford, Oxford University Press, 2000
- Kristen Monroe, *Perestroika: The Raucus Rebellion in Political Science*, Yale University Press, 2005
- Jonathon Moses A, Benoit Rihoux , Bernhard Kittel , "Mapping political methodology: reflections on an European perspective", *EPS*, 2005(4), p.55- 68)
- Anne Norton, *95 Theses on Politics, Culture & Method* Yale University Presss, 2004.
- Symposium "Shaking Things Up? Thoughts About the Future of Political Science: an Introduction", numéro spécial *PS: Political Science and Politics*, 35, Juin 2002
- "Symposium on Rethinking Social Inquiry", *Political Analysis*, 14(3), summer 2006, p. 332-352.

Table ronde n°2 : Comment concevoir et saisir les temporalités du vote ? Pour une approche longitudinale de la décision électorale.

Coordinateurs de la TR : Bruno CAUTRES (AFSP-MOD, bruno.cautres@sciences-po.fr) et Pascal PERRINEAU (pascal.perrineau@sciences-po.fr).

Si la plupart des analyses électorales cherchent à expliquer l'orientation du vote, c'est-à-dire le choix de tel ou tel parti ou candidat lors d'une élection donnée et si des débats actuels très nourris continuent sur les clivages sociopolitiques et leur potentiel renouvellement (*old / new politics*), la présente table ronde entend innover en décalant le regard et en s'intéressant à la « boîte noire » de la fabrication des choix électoraux, autrement dit en situant au cœur de ses préoccupations la question des « temporalités » du vote.

Cette ambition de saisir le processus de décision électorale implique de ne pas chercher à expliquer seulement les votes exprimés. Autrement dit, sous le terme de « décision électorale », nous incluons également le fait de voter ou de s'abstenir, en amont du candidat ou parti choisi. Une approche « longitudinale » du vote peut permettre de comprendre comment la décision de voter et le choix exprimé s'inscrivent dans un rapport de long terme aux élections et à la participation politique, comment elles sont influencées - ou pas - par les campagnes électorales, comment les facteurs de long terme et de plus court terme se renforcent ou s'opposent, quelles sont les dimensions cognitives et affectives qui jouent au moment de l'arbitrage entre différentes possibilités de vote. Comment, en fait, se forment les jugements politiques qui conduisent aux décisions de vote ? Ces questions sont au cœur de cette table ronde.

La décision électorale sera ici découpée en trois temps : le temps long de la socialisation aux élections, par rapport aux autres formes de participation politique, ce qui replace la décision électorale dans les itinéraires de participation et d'abstention ; le temps court des campagnes électorales ; enfin, le moment de la décision électorale elle-même, où l'électeur arbitre entre plusieurs préférences pour décider de son comportement. Si ce découpage en temporalités a une valeur heuristique, il permet également d'organiser les discussions autour de trois thèmes qui feront chacun l'objet d'une demi-journée net qui constituent les trois axes de cette table ronde. Il pourra être discuté par les participants à la table ronde : il ne s'agit pas ici d'imposer une vision d'un « tunnel de causalité » similaire à celui du paradigme de Michigan et qui serait valide pour tous les électeurs. La tripartition proposée du temps électoral ne signifie donc pas que les clivages sociopolitiques seraient donnés de façon structurelle et qu'ensuite interviendraient des enjeux dont la hiérarchisation seule pourrait évoluer.

1/ Le temps long de la socialisation aux élections ou l'inscription de la décision électorale dans les trajectoires politiques des citoyens.

Les recherches sur les facteurs de la participation politique ont été marquées depuis une décennie par des grandes avancées, grâce à l'étude de l'abstention sous l'angle des « chemins de la participation ». De nouvelles notions ont été proposées, celles de « *casual voting* », « de vote intermittent », opposées à celle d'« *habitual voting* ». Certains travaux américains ont même « redécouvert » que, parmi toutes les variables explicatives de la participation, le fait de savoir si un électeur avait voté ou pas lors du scrutin précédent était le plus prédictif d'une participation ou d'une abstention. C'est dire que le temps long continue de faire sentir ses effets sur les électeurs et d'orienter, dans une perspective structurelle sur la formation des clivages, une bonne partie des travaux d'analyse du vote.

Les contributions attendues sur ce thème permettront d'éclairer le rapport de long terme aux élections et à l'acte électoral, en faisant l'hypothèse qu'il s'agit d'attitudes latentes relativement stables même s'il peut y avoir des évolutions au cours de la « carrière » des électeurs. C'est peut-être sous cet angle (plutôt que celui de l'explication immédiate du choix pour le parti A ou B ou le candidat X ou Y) que le poids des « variables lourdes » continue à beaucoup peser sur les comportements, dans la mesure où ces variables permettent non seulement d'expliquer la formation des préférences politiques articulées en termes idéologiques de gauche et de droite, ou bien de rejet durable du système politique, mais aussi la manière de concevoir les élections et le vote.

Pour traiter ce thème, les contributions pourront aborder le rôle de la socialisation politique, voire des transmissions familiales et héritages politiques, dans la manière d'aborder les élections et le fait de voter. Les études empiriques pourront également analyser les itinéraires de vote, y compris

l'abstention, ou la volatilité électorale. Elles pourront aussi s'intéresser au vote comme un comportement à articuler avec d'autres formes de participation politique, pour analyser la place qui lui est dévolue par les citoyens dans la gamme de leurs comportements politiques (par exemple de façon complémentaire ou alternative aux modes dits non conventionnels). Le concept de « générations politiques » sera éventuellement mobilisé, s'il explique des différences systématiques d'approche du phénomène électoral, en particulier avec la question du civisme et du vote-devoir ou droit. Plus généralement encore, cette session sera l'occasion de faire le point sur les grands clivages socio-politiques et leur lien avec la participation politique, le vote, l'intérêt politique, la compétence politique : les électeurs disposent-ils, par socialisation ou inscription dans les segmentations politiques et sociales, de connaissances, de compétences qui orientent leur décision de vote ? Qu'en est-il des grandes dimensions qui orientent le vote et d'une manière générale le rapport à la politique et aux élections ?

2/ Le temps des campagnes électorales ou la formation des jugements politiques et l'activation des préférences idéologiques.

Il s'agit dans cette deuxième étape de s'interroger sur le rôle (dé)mobilisateur des campagnes électorales, avec un accent plus fort sur les partis politiques comme porteur des préférences idéologiques. Le rôle des médias, comme « passeurs » entre électeurs et offre politique, sera également couvert par ce second thème. D'une manière générale, ce second volet permettra de revenir sur la question de la formation des jugements politiques et des choix électoraux sous l'effet des campagnes électorales et des stratégies de « communication persuasive » déployées par les acteurs (candidats, partis, voire réseaux d'acteurs).

Tout un ensemble de travaux ont contribué à mettre en question un constat longtemps dominant, à savoir que les flux de communication politique, relayés par les médias, ne contribuaient qu'à activer ou à renforcer des opinions « prédéterminées ». Cette réorientation paradigmatique a été rendue possible grâce à un changement de perspective consistant à moins se focaliser sur les déterminants du choix électoral que sur les processus de traitement de l'information par les électeurs. Ces recherches ont mis en lumière les « stratégies cognitives » employées par ceux-ci pour faire face aux informations, les motivations pour s'investir dans leur traitement et les facteurs influençant leur capacité à traiter/hierarchiser/analyser l'information au vu de leurs préférences politiques. La table ronde devrait ici permettre de discuter activement le modèle de « formation de l'opinion publique » de John Zaller et son apport vis-à-vis d'autres modèles, ceux de Sniderman, Kuklinski, Gamson, Lupia .

L'une des questions clef consiste ici à savoir si les opinions des électeurs sur les enjeux relèvent de traits latents et psychologiques stables ou si elles laissent place à de véritables processus de construction du jugement politique, sous l'effet des informations produites pendant la campagne. De quelle manière, ces prédispositions ou ces constructions d'opinions influencent le vote ? Peut-on savoir quelque chose sur la capacité de « résistance » des électeurs face à certains arguments et enjeux construits ? De quelle manière articulent-ils leur perception des enjeux ou des thèmes de la campagne électorale et leur perception des partis ou candidats qui soutiennent une mesure donnée ? De quelle manière s'opèrent le choix, la sélection, la hiérarchisation des enjeux d'une élection ? Quels processus expliquent de manière plus satisfaisante qu'une « imposition de problématique » par les médias l'émergence, voire la structuration, des enjeux (comme l'insécurité en 2002, qui pourrait faire un retour en 2007) ?

Finalement, la question est de savoir comment, en fonction de leurs préférences plus ou moins structurées et intenses, les électeurs réagissent au temps de la (pré)-campagne : certains sont-ils prédisposés à systématiquement voter (et toujours pour le même parti) et d'autres sont-ils plus susceptibles de changer de comportement d'une élection à la suivante en fonction de l'offre électorale et de la dynamique des campagnes ? Sont-ils susceptibles de modifier leurs choix ? Autrement dit, l'influence de la campagne électorale est-elle potentiellement la même pour tous les électeurs ou bien varie-t-elle systématiquement en fonction de variables identifiables ? Pour saisir dans toute leur complexité ces questions, des thèmes comme ceux du « *framing* » ou de « *l'agenda setting* » seraient tout à fait pertinents à prendre en compte.

3/ Le temps de la décision électorale ou l'actualisation des préférences.

Le troisième volet de cette table ronde vise à comprendre de quelle manière les prédispositions de long terme, sous l'influence de la campagne électorale, se traduisent concrètement dans une « décision électorale », en rappelant que cette expression recouvre pour nous le fait de voter ou de s'abstenir ainsi que l'orientation du vote. Il s'agira ici d'intégrer les apports de la psychologie politique

et les études sur la transformation des « *party utilities* » en choix. La science politique américaine nous livre depuis quelques années de nombreuses réflexions et observations sur ces questions : le vote peut également se lire à travers le « *processing* » de l'information, le rôle des émotions (Marcus), le lien entre les qualités attribuées aux candidats et les décisions de vote. Selon la nature du scrutin, le rôle des différents candidats, leur « image » et leur personnalité, peut jouer un rôle plus ou moins important. Ce type d'approche est encore peu développé en France alors même que la personnalisation des élections, notamment présidentielle, ne cesse de s'affirmer.

Il serait particulièrement intéressant de voir comment cette traduction dans un bulletin pour un parti donné (ou un vote blanc / nul ou une abstention) peut varier d'un type d'élection à l'autre mais aussi d'une élection à la suivante, voir d'un tour à l'autre. Il serait donc apprécié que des papiers soient proposés sur le thème des reports de voix et de l'enchaînement des décisions électorales. Un cas intéressant serait les « séquences électorales » marquantes, par exemple avec la succession de la présidentielle et des législatives en 2002 en 2007.

Bilan et perspectives

Une courte session finale sera l'occasion de discuter des papiers de synthèse, qui abordent de façon transversale le thème de l'approche longitudinale du vote ou qui proposent des approches méthodologiques innovantes quant à la manière de travailler cette question. Ce bilan pourrait faire écho à la table ronde sur les méthodes, qui devrait également venir sur la question du temps. Cette courte session finale pourrait donner lieu à un nombre restreint de communications traitant par exemple les questions suivantes :

- Comment les différents modèles explicatifs du vote intègrent plus ou moins naturellement la dimension temporelle du vote ? A cet égard, il est significatif que certains paradigmes (notamment le modèle de Columbia ou le paradigme de Michigan) aient été remis en cause par un constat d'une plus grande volatilité des électeurs. D'autres théories ont au contraire été construites sur l'idée même d'une décision électorale libérée de contraintes structurelles et qui prendrait en compte la conjoncture de l'élection et des éléments de court terme (thèses du désalignement partisan, du vote sur enjeux, théorie du choix rationnel et approche économétrique du vote).
- Comment étudier ce processus de la décision électorale pour « percer la boîte noire » des choix ? En particulier par les grands dispositifs d'enquête par sondage : quels sont les avantages et les limites des enquêtes habituellement réalisées ?

Pour l'ensemble de la table ronde, la diversité des terrains et des méthodes sera encouragée. Les terrains et observations couvertes par cette table ronde sont aussi divers que : données de sondages et d'enquêtes par questionnaires, approches qualitatives par entretiens individuels ou de groupe, expérimentations, études sur archives ou à partir d'analyses de contenu de la couverture audiovisuelle d'une campagne électorale, des professions de foi et autres matériaux de campagne. Les communications pourront prendre la forme de papiers proposant des états de l'art, des points de vue critiques ou des analyses empiriques. La dimension empirique devrait, dans toute la mesure du possible, être prise en compte le plus possible sans que cela ne constitue un critère absolu de choix des communications. La prise en compte de la littérature de langue anglaise est un objectif que doivent viser les communications. Les travaux empiriques pourront par ailleurs faire référence à une seule élection française ou à plusieurs, dans une perspective historique ou contemporaine, voire être comparatifs avec un autre pays. Les propositions attendues pourront venir des divers champs de la discipline qui s'intéressent au vote et aux élections sous tous leurs aspects : spécialistes d'analyse électorale, dans une dimension contemporaine ou historique, de communication politique ou de psychologie politique, de sociologie politique en général, d'analyse de l'action publique et des politiques publiques.

Table ronde n°3 : Etats démocratiques et reconnaissances de la « diversité ». Analyse comparée du renouvellement du pluralisme politique.

Coordinateurs de la TR : William GENIEYS (wgenieys@univ-montp1.fr) et Hubert PERES (hubert.peres@univ-montp1.fr).

Cette table ronde s'inscrit dans le prolongement d'une interrogation soulevée dans le cadre du colloque consacré à l'œuvre de Juan Linz en septembre 2006 à Montpellier, dont l'articulation entre la reformulation de l'« étaticité » (*stateness*) et la construction du pluralisme démocratique constitue un axe central. Il y a dix ans, en se référant notamment aux cas belge, suisse ou espagnol, Linz et Stepan introduisaient le concept de « Nation Etat » (*State Nation*) pour rendre compte de situations dans lesquelles des Etats devaient gérer l'expression d'appartenances socio-culturelles multiples contredisant l'identité nationale homogène qui fonde le modèle de l'« Etat-Nation » (*Nation State*) ; modèle particulièrement bien adapté, au contraire, au cas français [Linz, Stepan, 1996]. Or, même en France, l'affirmation du pluralisme identitaire n'est plus un phénomène marginal. Sous des formes variées, les reconnaissances publiques de la « diversité », le plus souvent qualifiée par l'adjectif « culturelle », quand bien même les différences évoquées renvoient souvent à des traits physiques, ou à l'origine, plutôt qu'à la culture¹, abondent depuis peu, tant dans les discours politiques que dans la littérature des rapports officiels, sous la plume d'experts associés à la production et à la légitimation des politiques publiques [Costa-Lascoux, 2005; Weil, 2005], ou encore dans le langage des mobilisations collectives et l'expression de nouvelles revendications.

Ces usages récents sont fortement liés à « l'intégration » des populations issues de l'immigration. Plus précisément, on assiste, d'un côté, à la formulation d'un impératif de lutte contre les discriminations, dont l'identification et la manière de les conjurer sont devenues, depuis la fin des années 90, des enjeux majeurs des débats publics et de l'agenda politique [Bleich, 2003] et, de l'autre, à des demandes de reconnaissance symbolique de la part de groupes se désignant comme des « minorités visibles » ou recourant à des modes d'identification liés à des caractéristiques culturelles ou bien aux « origines ». On retrouve ainsi en France l'écho du processus américain d'« instrumentalisation de la diversité dans le discours de justification des politiques de discrimination positive » [Oudghiri, Sabbagh, 1999, p. 443]. Ce phénomène tend à rapprocher les principes de légitimation d'un ensemble d'intentions et d'actions publiques de ce qui se passe par exemple en Grande-Bretagne, dont le supposé « multiculturalisme », mot fourre-tout dont les significations sont bien plus variées et bien plus historiquement contingentes qu'on ne l'imagine souvent, puise sa source, au milieu des années 1960, dans la représentation progressivement dominante d'un Etat devant faire face au défi de l'hétérogénéité ethnique et religieuse de sa population. Ou encore en Espagne, pays marqué dès les débuts de sa transition démocratique par la profusion des controverses théoriques ou idéologiques, et des innovations partisans ou institutionnelles, suscitées et légitimées par les références multiformes au pluralisme culturel et identitaire [Requejo, 2002; Safran, Máiz, 2002]. Enfin, il prend place dans une période de promotion active de la pluralité de la part de l'Union Européenne, la thématique de la « diversité » se présentant comme un leitmotiv obligé dans la présentation des programmes communautaires.

Il ne faut évidemment pas exagérer l'ampleur de ces convergences. Ni les échanges académiques, ni les prises de position explicites des acteurs politiques, tant dans l'arène politique que dans les attendus de l'action publique, ne passent aisément, en France, du constat de la « diversité » à la célébration de la « multiculturalité » ou du « multiculturalisme », notions par ailleurs elles-mêmes profondément polymorphes dont la discussion reste extraordinairement superficielle (quantitativement et qualitativement) au regard des débats anglo-saxons. S'il est devenu pensable d'associer la « diversité » due à l'immigration aux différences culturelles « territoriales » (contrairement à ce qui se passait au début des années 80, quand ces deux sphères étaient restées largement déconnectées en dépit de l'éphémère promotion du « droit à la différence »²), on reste également très éloigné des transformations de l'organisation étatique sous l'emprise des revendications particularistes auxquelles on a assisté dans plusieurs pays européens. Pourtant, dans le cas français, la force du rejet de principe

¹ Par exemple, l'avis du HCI intitulé « Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel » [HCI, 2005] qui fait suite à l'organisation du colloque « Ecrans pâles ? Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel » [FASILD, 2004], se penche en réalité sur la diversité « ethnique », ou simplement de couleur de peau; quand les rapports sur la « diversité dans la fonction publique » [Versini, 2004] et sur l'intégration des « Français issus de l'immigration » dans la fonction publique [Calves, 2005] traitent de la diversité des « origines ».

² Voir par exemple le rapport d'Henri Giordan [1982].

« du » multiculturalisme (facilement assimilé au « communautarisme ») et la timidité des solutions décentralisatrices (et plus encore, de leur légitimation identitaire) ne doivent pas faire oublier que, depuis déjà plusieurs années, dans certains secteurs, notamment aux échelles locale et européenne, la gestion plus ou moins avouée de la « diversité » est un objet de préoccupation des politiques publiques. Ou encore, que la représentativité des partis politiques et des instances démocratiquement élues est de plus en plus souvent mise en cause au nom de la sous-représentation de catégories de la population définies par des caractéristiques de genre, de couleur, ou d'origine. Mais la convergence emprunte également la direction inverse. Toute une série d'évènements récents ont conduit à remettre en question, en Grande-Bretagne, l'insistance sur la diversité culturelle au détriment de ce qu'un rapport promis à un grand retentissement, appelle la « cohésion de la communauté » [Cantle, 2002] et en interpellant à ce propos les pratiques « multiculturalistes » de nombreuses municipalités. Aux Pays-Bas, l'institutionnalisation de la fragmentation culturelle sous la forme de la démocratie consociative n'échappe pas à la critique soulevée à l'occasion d'évènements semblables.

De manière ambivalente, un grand nombre de pays sont ainsi confrontés aujourd'hui au « procès de la démocratie libérale, en tant que système politique assurant l'égalité de traitement (économique et social et politique) entre les membres d'une même communauté politique considérés comme dotés de droits égaux (...) instruit par la problématique de la diversité culturelle » [Jouve, Gagnon, 2006, p.26]. Paradoxe : quand bien même le pluralisme est intrinsèquement lié à la démocratie, le paradigme de la « diversité » bouscule les conceptions du pluralisme dont Robert Dahl écrivait que son « interprétation a conduit à une sous-estimation persistante de la force durable des solidarités résultant des sous-cultures qui représentent la religion, les régions, les groupes ethniques, les races et le langage » [1981]. Comme l'observait Jean Leca bien avant la généralisation du phénomène, les groupes agissant au nom de ces types d'identité « remettent en cause la frontière entre le public et le privé, le politique et le social et substituent à « *l'interest-group politics* », sorte de « *trade off* » entre intérêts, une « politique de l'identité » fondée sur l'affirmation de « minorités » et de « piliers culturels » [1996, p.234].

En ce sens, alors que ce renouvellement du pluralisme questionne d'emblée le régime représentatif, il met plus profondément en cause les conceptions de l'Etat et de l'action publique. A première vue, certains modes d'organisation étatique et de représentations de la citoyenneté semblent plus facilement perméables aux problématiques multiculturalistes (encore qu'il ne faille pas sous-estimer l'ampleur des controverses sur ce thème dans les pays anglo-saxons, par exemple). En Europe, la saillance des politiques de l'identité a parfois conduit à des transformations très profondes de l'organisation étatique (fédéralisation de la Belgique, invention de « l'Etat des Autonomies » en Espagne). Plus généralement encore, le développement d'un impératif de « gestion de la diversité » comme norme et enjeu de l'action publique tend à reconfigurer la relation entre les appareils et les élites étatiques, les populations, et les territoires concernés par les politiques publiques. Sous quelles formes ? Dans quelles limites ? Avec quelles conséquences sur l'imbrication des différentes échelles de pouvoir (étatique, infra-étatique, supra-étatique), sur leur mode de légitimation ou encore sur les rapports entre Etats et acteurs sociaux ?

L'objectif central de cette table ronde consiste à promouvoir l'étude comparative des modes d'expression et de reconnaissance de la « diversité » et de ses effets sous le prisme de la sociologie et de la théorie de l'Etat démocratique. L'approche privilégiée par la table ronde est fondamentalement transversale. La question posée oblige à s'interroger sur les interactions entre les théories de l'Etat et l'histoire des constructions étatiques, la sociologie des mobilisations et de la représentation, l'étude des structures politiques et de leurs transformations, l'analyse des politiques publiques. La façon dont le politique se saisit de la « diversité » témoigne en outre de l'enchevêtrement des intérêts idéologiques et des enjeux concrets, de l'inscription dans la longue durée et des stratégies politiques à court terme, des décalages entre différents niveaux d'action publique, etc.

Enfin, le processus qui suscite l'étude est fortement marqué par les situations nationales, tant sur le plan des pratiques politiques et des conceptions philosophiques que sur celui des analyses savantes, dans la mesure où les constructions historiques de longue durée et les « traditions nationales » qui en résultent pèsent tout particulièrement sur les orientations paradigmatiques des chercheurs [Schnapper, 1999; Peres, 2005]. Dès lors, on peut attendre de la table ronde une démarche attentive à des expériences variées historiquement situées, européennes mais également extra-européennes, et accueillante à l'égard de chercheurs apportant un regard décentré par rapport aux inclinations françaises.

Concrètement, la table ronde repose sur trois niveaux d'appréhension fournissant la matière de trois sessions de travail :

1. *Médiations politiques et politiques de l'identité.*
2. *Institutions, action publique et traitement de la « diversité ».*
3. *Les controverses du multiculturalisme: dilemmes théoriques et contextes nationaux.*

Session n°1 : Médiations politiques et politiques de l'identité.

L'expression « politiques de l'identité » est habituellement utilisée pour rendre compte d'une large gamme d'activités politiques « en vue d'une reconnaissance et d'une prise en compte (*accommodation*) politiques des individus, immigrants, réfugiés, femmes, homosexuels, minorités linguistiques, ethniques, culturelles et religieuses, nations existant au sein d'Etats-nations, peuples autochtones ainsi que cultures et religions islamistes ou non européennes » [Tully, 2000, p. 193]. La logique de cette définition compréhensive est en quelque sorte négative : il s'agit d'une énumération de groupes et de clivages qui ont très longtemps été considérés comme non-politiques, contrairement aux clivages sociaux et aux groupes porteurs d'intérêts socio-économiques [Kenny, 2004]. Or, la question de la représentation de ce genre de « diversité » dans le cadre des Etats démocratiques a fait une large place aux perspectives de théorie politique dont on peut suspecter qu'ils « souffrent (...) d'une vision (...) de la politique dans laquelle on présuppose que les groupes ont vraiment le caractère de groupes. Sur le plan sociologique, cela relève de la naïveté » [Joppke, 2005, p.304]. Cette remarque ouvre la voie à un certain nombre de questionnements pertinents pour mieux saisir les transformations contemporaines des configurations identitaires: quelles formes de participation (partis politiques, mouvements sociaux, militantisme associatif, expertise, groupes d'intérêt) sont-elles activées pour s'imposer en représentant de groupe supposé titulaire de droits dans l'espace public au nom de l'impératif de reconnaissance de la « diversité » ? Pourquoi un groupe donné est-il susceptible de conserver, d'alterner ou de cumuler les canaux par lesquels il formule sa revendication ? Quelles arènes sont-elles investies pour porter la revendication ? Quelles sont les conditions politiques, sociales, culturelles définissant les structures d'opportunité qui assurent la réussite ou l'échec des mobilisations et des stratégies revendicatives ?

Mais il convient également de s'interroger sur le rôle des élites et des partis politiques en tant que reflets, vecteurs, voire promoteurs, des demandes politiques relatives à la reconnaissance de la « diversité ». Des travaux ont montré comment de nouvelles élites politiques liées à des mobilisations de type nationalitaire se sont imposées en façonnant les arènes politiques infra-étatiques [Genieys, 2004]; d'autres ont souligné les effets de cette institutionnalisation sur les choix politiques [Coller, 2002]. On en sait beaucoup moins sur d'autres versants de la « diversité ». La question est double. D'une part, celle de la représentation des populations porteuses de marques distinctives au sein des élites (cf. par exemple, la problématique des élites « d'origine maghrébine » [Geisser, 1997]) et des organisations politiques. D'autre part, jusqu'à quel point et comment les demandes particularistes sont-elles médiatisées par les élites en place et les partis installés, et/ou donnent lieu à la constitution de nouvelles élites et de nouveaux modes d'expression partisane. Jusqu'à quel point et comment les politiques électorales prennent-elles en compte les clivages identitaires ?

À l'évidence, ces questions ne se posent pas de la même façon selon les identités mobilisées et elles dépendent largement de variables institutionnelles: le rôle et l'impact des partis dits « nationalistes » est par exemple étroitement dépendant des réformes comme celles de la « dévolution » britannique, ou de la création des Communautés Autonomes espagnoles, qui encouragent le développement d'élites « périphériques » et d'intérêts politiques légitimés par une identité collective spécifique. Pour autant, les formations élitaires et partisans territorialement et culturellement particularistes peuvent également être contestées au nom des différences transcendant les clivages territoriaux, comme le genre ou la religion. Les communications devront être particulièrement attentives à la fois aux limites posées à cette dynamique politique par les structures étatiques et, a contrario, aux transformations de ces dernières induites par le développement des politiques de l'identité.

Session n°2 : Institutions, action publique et traitement politique de la « diversité ».

Le traitement de la « diversité » peut être saisi à travers les réformes institutionnelles et les programmes d'action publique qui ont été élaborés parfois bien avant l'apparition du thème dans les discours politiques. Un effort d'analyse comparative allant au-delà des différences proclamées entre des supposés « modèles nationaux » apparaît particulièrement bienvenu dans ces domaines. Dans un pays marqué par la « peur obsidionale du multiculturalisme » [Otayek, 2000, p.56] et où savants et politiques

s'accordent pour écarter toute référence à l'ethnicité, il y a en réalité bien longtemps que les politiques publiques françaises s'ajustent à différents niveaux, et selon des procédés variés, à la « diversité » consécutive à l'immigration. Mais ce mode d'intervention a coexisté sans grande difficulté avec la réaffirmation périodique du dogme de « l'intégration républicaine », dans la mesure où il a été à la fois sectorisé, local et inavoué. Sectorisé, car ces logiques ont imprégné à des degrés divers la politique du logement, la politique éducative, la politique culturelle, etc..., [Faure, Garcia, 2005 Morel, 2002 ; Kirsbaum, 2004]. Local, dans le double sens où ces interventions sectorielles ne concernent très souvent que certaines portions du territoire et qu'elles sont placées sous la responsabilité immédiate d'autorités ou de pouvoirs infra-étatiques. Inavoué, parce que l'on peut généraliser ce jugement de Gwénaële Calvès relatif aux politiques d'aménagement du territoire : « En dépit d'un refus affiché de tenir compte de l'origine des individus, les politiques françaises de discrimination positive territoriale - c'est un secret de polichinelle - permettent d'atteindre, sans les nommer expressément et surtout sans les désigner exclusivement, les membres de groupes qui, dans d'autres pays, seraient appréhendés comme des groupes ethniques ou raciaux. » [Calvès, 2004, p.113].

Dans ces conditions, peut-on en conclure que le discours actuel de la « diversité » légitime, a posteriori, ce qui se pratiquait jusque-là et crée un cadre symbolique commun à des politiques hétérogènes ? Peut-on dresser un bilan comparatif, au moins partiel, qui puisse confirmer, relativiser ou infirmer, la tendance présumée à une convergence de l'action publique saisie par la « diversité » dans différents Etats européens ? Par ailleurs, il est essentiel de s'interroger sur la façon dont les politiques publiques se préoccupent, ou non, d'identifier, voire de mesurer, les segments de population, ou les caractéristiques différentielles, dont la coexistence est présumée par le paradigme de la « diversité ». Une attention particulière devrait être portée à la territorialisation de l'action publique et aux réformes institutionnelles qui ont facilité le traitement, pratique et rhétorique, de nouvelles formes de « diversité » suivant des logiques elles-mêmes plurielles. Qu'y a-t-il par exemple de commun entre, d'un côté, les rituels de célébration des cultures régionales qui ne modifient pas durablement les relations à l'Etat et à la culture nationale [Coulon, 1988], ou bien « l'invention du Pays cathare » [Garcia, Genieys, 2005], habillant une stratégie de légitimation du leadership départemental en France, et, de l'autre, les politiques linguistiques, parvenant à durcir les différences culturelles au nom desquelles elles sont produites, que l'on rencontre dans certains pays fortement décentralisés ? De quel poids l'europanisation pèse-t-elle dans ce domaine, d'autant que la gouvernance des politiques communautaires aboutit à privilégier de manière quasi-systématique la dialectique de l'un et du multiple ? Dans une autre perspective, il est également permis de s'interroger sur un phénomène inverse: dans quelle mesure la capacité de certains groupes d'élites à faire valoir leur approche sectorielle de l'action publique ne conduit-elle pas à une restriction du pluralisme politique allant à l'encontre du souci affiché de prendre en compte la « diversité » des populations concernées ? On peut enfin se demander dans quelle mesure, au-delà des buts affichés, ces nouvelles orientations programmatiques de l'action publique participent à reconsidérer en pratique les conceptions de la place et du rôle de l'Etat.

Session n°3 : Les controverses du multiculturalisme: dilemmes théoriques et contextes nationaux.

La prolifération des références, positives ou négatives, au « multiculturalisme » dans les débats publics renvoie à des controverses philosophiques dont le contenu est en réalité très souvent plus ou moins délibérément appauvri et largement retravaillé par des cadres d'interprétation révélateurs d'idiosyncrasies nationales puissantes. Le glissement de sens opéré en France entre « multiculturalisme » et « communautarisme » [cf. Taguieff, 2005] en est une bonne illustration. Une clarification des rapports entre les approches multiculturalistes et les fondements libéraux de l'Etat démocratique semble donc indispensable, non pas simplement en tant que discussion sur des principes abstraits, mais dans le souci d'une analyse comparative des contextes historiques et culturels d'élaboration et de réception de ces approches. Trois lignes d'investigation nous paraissent devoir être privilégiées en se penchant sur la confrontation entre des philosophies d'inspiration anglo-saxonne et les situations politiques que l'on rencontre notamment en Europe.

La première pose le problème de la relation entre l'individu, ses groupes d'appartenance assignés ou choisis, et la citoyenneté comme mode de participation raisonnée à une communauté politique englobante. La séparation entre l'appartenance citoyenne et l'appartenance à des groupes particularistes peut être philosophiquement et historiquement considérée comme un trait fondamental de la citoyenneté [Leca, 1986]. Comment, dans ce cadre, articuler la liberté du citoyen et le « droit à la reconnaissance » des appartenances culturelles [Taylor, 1997] ? Peut-on échapper, si l'on admet cette position, au dilemme que Pierre Birnbaum pointe par exemple chez Isaiah Berlin, entre le rejet de l'individualisme abstrait et celui de la fragmentation multiculturaliste au sein d'une communauté politique donnée [Birnbaum, 2004] ? Le dilemme peut-il être résolu en se fondant, comme le fait Juan

Linz, sur le constat empirique des identifications multiples et non exclusives appropriées par les individus ?

La deuxième renvoie aux relations entre la communauté politique incarnée par l'Etat et la (ou les) communauté(s) nationale(s). Les interrogations se sont multipliées ces dernières années sur les rapports entre l'allégeance nationale que suppose la forme de communauté politique s'incarnant de façon privilégiée dans l'Etat-nation et les revendications qui viennent contester le monopole de l'offre identitaire que celui-ci prétend assurer. Certains imaginent, sous la bannière du multiculturalisme, la dissociation entre communautés politique et nationale au profit d'une citoyenneté « post » ou « trans-nationale », qu'un auteur aussi emblématique que Will Kymlicka n'hésite pourtant pas à considérer comme un « mythe » [2004]. Comment penser les relations entre identité nationale, pluralisme identitaire et citoyenneté démocratique dans les conditions d'historicité propres aux expériences nationales européennes et au regard des transformations des structures politiques et des flux de communication qui alimentent la contestation transnationale l'ordre étatique ?

La troisième a trait à ce que l'on pourrait appeler *la diversité de la diversité*. La part essentielle des réflexions suscitées par la tension entre allégeance nationale et revendication identitaire minoritaire s'est organisée dans une perspective de théorie politique assumant sa nature normative : peut-on, et comment, garantir une plus juste place à ce qui a été labellisé comme un « droit des groupes minoritaires » sans remettre en cause les principes d'égalité et de réciprocité consubstantiels à l'Etat libéral [Azurmendi, 2003; Barry, 2001; Sartori, 2003] ? En quoi ces principes prolongent-ils ou infléchissent-ils les théories pluralistes de l'Etat qui ont accordé un rôle central aux groupes intermédiaires ? D'autre part, les identités groupales censées composer une société « multiculturelle » sont en réalité de nature très différente. Les principales têtes d'affiche du courant multiculturaliste ont notamment pris soin de distinguer les situations des « minorités nationales » de celles des « groupes issus de l'immigration » produits par des stratégies individuelles et alimentant la « polyethnicité ». A des degrés divers, Will Kymlicka [1995], Charles Taylor [1997] ou Michael Walzer [1997] modulent leurs conceptions des « droits culturels » en fonction de ces situations différenciées. Or les questions liées à ces droits dans la perspective de l'intégration des immigrés se posent de manière particulièrement aiguë dans la plupart des sociétés européennes. L'invocation des droits des « minorités nationales » et de ceux des immigrants pouvant par ailleurs fort bien entrer en collision.

Références:

- Azurmendi Mikel, *Todos somos nosotros. Etnicidad y multiculturalismo*, Madrid, Taurus, 2003.
- Barry Brian, *Culture and Equality*, Cambridge, Polity Press, 2001.
- Bleich Erik, « Histoire des politiques françaises antidiscrimination : du déni à la lutte », *Hommes et Migrations*, n° 1245, Septembre-Octobre 2003, pp. 6-18.
- Birnbaum Pierre, *Géographie de l'Espoir. L'Exil, les Lumières, la désassimilation*, Paris, Gallimard, 2004.
- Cantle Ted, *Community Cohesion : A Report of the Independent Review Team*, London, Home Office, 2002.
- Calvès Gwénaële, *Renouvellement démographique de la fonction publique de l'Etat : vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ?*, Paris, La Documentation française, 2005.
- Coller Xavier, « Continuidad y conflicto parlamentario en las comunidades autónomas españolas », in Subirats Joan y Gallego Raquel (eds.), *Veinte años de autonomías en España. Leyes, políticas públicas, instituciones y opinión pública*, Madrid, Centro de Investigaciones Sociológicas, 2002, pp. 69-97.
- Costa-Lascoux Jacqueline (dossier réalisé par), « République et particularismes », *Problèmes Politiques et Sociaux*, n°909, La Documentation française, février 2005.
- Coulon Christian, "La félibrée du Périgord comme rite d'inversion identitaire", *Revue française de Science Politique*, vol. 38, n°1, Février 1998, pp. 71-83.
- Dahl Robert A., "Le pluralisme revisité", in Seurin Jean-Louis (dir.), *La démocratie pluraliste*, Paris, Economica, 1981.
- FASILD, *Ecrans pâles ? Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel. Actes du colloque*, Paris, La Documentation Française, 2004.
- Faure Sylvia et Garcia Marie-Carmen, *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*, Paris, La Dispute, 2005.
- Garcia Marie-Carmen et Genieys William, *L'invention du pays Cathare. Essai sur la constitution d'un territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Genieys William, *Las élites españolas ante el cambio de régimen político*, Madrid, CIS, 2004.
- Geisser Vincent, *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- Giordan Henri, *Démocratie culturelle et droit à la différence. Rapport présenté à Jack Lang, ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 1982.

- Haut Conseil à l'Intégration, *Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel. Avis à Monsieur le Premier Ministre*, 21 mars 2005.
- Joppke Christian, "Conclusion. L'effacement du multiculturalisme dans l'Etat libéral", in Kastoryano Riva (dir.), *Les codes de la différence. Race, origine, religion. France, Allemagne, Etats-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- Jouve Bernard et Gagnon Alain-G (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUG, 2006.
- Kenny Michael, *The Politics of Identity*, Polity Press, Cambridge, 2004.
- Kirszbaum Thomas, « Les immigrés dans les politiques de l'habitat. Variations locales sur le thème de la diversité », *Sociétés contemporaines*, 1999, n°33-34, pp.87-110.
- Kymlicka Will, *Multicultural Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- Kymlicka Will, "Le mythe de la citoyenneté transnationale", *Critique internationale* n°23, avril 2004, pp. 97-111.
- Leca Jean, "Individualisme et citoyenneté", in Birnbaum Pierre et Leca Jean (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 1986, pp. 159-209.
- Leca Jean, "La démocratie à l'épreuve des pluralismes", *Revue française de science politique*, Vol. 46, N° 2, 1996, p. 225-279.
- Linz Juan J. and Stepan Alfred, *Problems of Democratic Transition and Democratic Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.
- Morel Stéphanie, *Ecoles, territoires et identités. Les politiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Otayek René, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- Oudghiri Rémy, Sabbagh Daniel, "Des usages de la "diversité". Eléments pour une généalogie du multiculturalisme américain", *Revue Française de Science Politique*, vol 49, n°3, pp. 443-468.
- Peres Hubert, "Un autre regard sur les dynamiques de l'identité nationale en France et en Espagne", in Nadal Emmanuel, Marty Marianne et Thriot Céline (coord.), Seiler Daniel-Louis (collab.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Paris, Karthala, 2005, pp. 187-202.
- Requejo Ferran (coord.), *Democracia y pluralismo nacional*, Ariel, Barcelona, 2002.
- Safran William y Máiz Ramón (coord.), *Identidad y autogobierno en sociedades multiculturales*, Ariel, Barcelona, 2002.
- Sartori Giovanni, *Multiculturalisme et pluralisme*, Paris, Editions des Syrtes, 2003.
- Schnapper Dominique, "Traditions nationales et connaissance rationnelle", *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXI, n° 2, automne 1999, p. 15-26.
- Taguieff Pierre-andré, *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté*, Paris, Editions des Syrtes, 2005.
- Taylor Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1997.
- Tully James, "Une étude de la politique de l'identité", *Comprendre* n°1, *Les identités culturelles*, Paris, Puf, 2000, pp. 193-218
- Versini Dominique, *Rapport sur la diversité dans la fonction publique. Rapport présenté à Monsieur Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat*, Paris, 2004.
- Walzer Michael, *Sphères de Justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Le Seuil, 1997.
- Weil Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Le Seuil, 2005.

Modalités spécifiques de proposition d'une contribution :

Les propositions et communications pourront être rédigées en français ou en anglais.

Un résumé d'une page doit parvenir aux responsables le 10 décembre 2006 au plus tard, accompagné des coordonnées complètes de l'auteur. La proposition devra mentionner la session pressentie.

Les propositions doivent être envoyées aux deux responsables scientifiques par courrier électronique :

William Genieys (wgenieys@univ-montpl.fr)

Hubert Peres (hubert.peres@univ-montpl.fr)

Table ronde n°4 : La médiatisation du politique. Regards croisés. Regards comparés.

Coordinateurs de la TR : Olivier BAISNEE (obaisnee@club-internet.fr) et Eric DARRAS (eric.darras@univ-tlse1.fr).

La prise en charge des questions ayant trait au journalisme, aux formes et degrés variés de médiatisation des enjeux, des entrepreneurs et des entreprises politiques ne va pas de soi au sein de la discipline « science politique ». Souvent mentionnée (il n'est que de parcourir les manuels de la discipline), la problématique des rapports qu'entretiennent le journalisme et plus largement les médias, avec le politique semble constituer, à la fois, une dimension de l'activité politique « dont on ne peut faire l'économie de parler » et, inséparablement, un objet périphérique, original sinon marginal, de la recherche en science politique. Faut-il y voir les effets de la sectorisation sous-disciplinaire et/ou ceux de la familiarité, réelle ou perçue (en raison notamment, de la fréquentation d'une littérature essayiste pétrie de fausses évidences sur les médias), des politistes avec des journalistes qu'ils connaissent parfois et qui les sollicitent souvent ? Quoi qu'il en soit, la proximité renforcée par la surconsommation d'information qui caractérise le monde universitaire n'a pas jusqu'à présent eu pour effet de constituer les rapports entre journalisme et politique en objet majeur de la discipline.

Cette table ronde n'a certes pas la prétention de combler à elle seule ces manques relatifs. Son ambition est plus simplement d'organiser la co-présence et le dialogue des spécialistes du journalisme de la discipline et des domaines connexes (sociologie, information et communication) avec les chercheurs concernés par la médiatisation de leurs objets (comportements politiques, mouvements sociaux, activités de gouvernement, action publique, relations internationales, etc.). En d'autres termes, il s'agirait d'inviter les spécialistes du journalisme à inscrire leurs recherches dans les problématiques plus générales de la science politique et, réciproquement, d'inviter les chercheurs spécialistes d'objets traditionnels de l'étude du politique, à interroger leurs propres travaux à la lumière de ce questionnement, tant dans l'espace français que dans celui de la comparaison internationale.

Les spécialistes s'accordent sur le constat que les interactions entre le champ politique et le champ journalistique évoluent profondément, qu'il s'agisse de la place accordée au politique et à la politique, des manières d'en rendre compte au sein des différents médias, ou encore de la sociographie des journalistes politiques. La table ronde sera donc l'occasion d'évaluer les effets de ces transformations tant sur le journalisme politique que sur le métier, les acteurs et les processus politiques. Ce contexte renouvelé, dont il conviendra à cette occasion de mieux saisir les contours dans les différentes configurations nationales, exerce ses effets bien au-delà des seuls cercles journalistiques. Ceux-ci modifient plus largement le cadre dans lequel se déroulent la compétition politique, la production de sens politique, la construction des problèmes publics, les modes de mises à l'agenda, les stratégies militantes, etc. Le partage de perspectives dont cette table ronde devrait être l'occasion permettrait, souhaitons-le, d'écarter deux impasses intellectuelles symétriques : la surestimation des effets de la médiatisation sur les processus politiques (médiacentrisme) et, inversement, leur mésestimation.

Seules des études de cas pertinentes peuvent permettre un tel échange et constituer des terrains fructueux de confrontation des expériences et des résultats de recherche. Aussi le double caractère empiriquement ancré et novateur des propositions serait-il un critère déterminant dans la sélection des communications. Par ailleurs, les propositions de communication s'appuyant sur des travaux et des analyses comparées seront examinées avec une attention particulière. Enfin, cet appel ne préjuge pas du niveau d'analyse : les objets et les terrains analysés pourraient être tout aussi bien locaux, nationaux, européens ou internationaux.

Cette problématique générale sera déclinée en trois dimensions complémentaires, autour desquelles s'articuleront les sessions :

Session 1 : L'inscription démocratique des journalismes politiques.

L'émergence puis la structuration des champs journalistiques restent inséparables de la construction différenciée des « démocraties représentatives », de ce « *political context of media system* » qu'actualisent récemment Hallin et Mancini à partir des typologies de Lijphart dans *Comparing Media System*. Cet ouvrage séminal pourrait servir de point de départ à une première discussion, à la fois historique et comparée. Depuis les travaux fondateurs de Schudson aux Etats-Unis, nombre de

recherches sont en effet disponibles dans les pays anglo-saxons et scandinaves (notamment sur les effets de la féminisation de la profession journalistique), et depuis peu en France grâce aux travaux de Christian Delporte ou Christophe Charle. Ces recherches permettent désormais de porter un regard historiquement informé sur les modes de structuration de la profession et des liens, bien sûr évolutifs, qui l'unissent aux « valeurs » démocratiques, au personnel et aux institutions politiques. Maintes thèses de doctorat en cours ou récemment achevées devraient permettre d'actualiser cette réflexion, voire de réviser certains acquis grâce à leurs lectures comparatistes. Peut-on lire dans ces processus les prémices de ce que seront les rapports entretenus par les journalistes politiques avec les responsables politiques ? Le regard historique permet-il, en cela, de dépasser les raccourcis culturalistes (un journalisme anglo-saxon fait de rigueur et de sobriété s'opposant à des modèles plus latins, complaisants ou littéraires) ? Permet-il d'en finir avec les grilles de lecture fonctionnalistes distinguant des rôles démocratiques des journalistes variables selon les gouvernements représentatifs (le journalisme en tant que *watchdog* démocratique plutôt qu'émancipateur ou relais du « peuple », *public or civic journalism*, etc.). Les travaux les plus actuels, d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, permettent de rompre avec bon nombre de ces fausses évidences.

Viennent ensuite les transformations plus contemporaines du journalisme politique. Comparatisme toujours... puisqu'il s'agirait alors d'appréhender, dans une perspective de sociologie politique, les mutations intimidantes du journalisme politique qui affectent l'ensemble des secteurs (depuis les « locaux » de la presse quotidienne régionale aux JT nationaux ou à *Euronews*, en passant par les pages « politiques » des *Inrockuptibles* et la presse explicitement politique) et au-delà puisque les frontières du champ journalistique s'avèrent toujours plus poreuses (TIC dont les blogs, animateurs ne pouvant faire valoir le sésame de la carte de presse...). Il faut en effet rendre raison des importantes transformations technologiques et économiques en cours (nouveaux médias, concentration, dérégulation, internationalisation au travers de la réglementation européenne, affinement des indicateurs d'audiences, effets dans les rédactions de la prime à la *shareholder value*), de l'évolution de la morphologie de la profession (triplement des effectifs, féminisation, élévation du niveau de recrutement,...), ou encore de celle de la formation des journalistes où la science politique tient un rôle prépondérant et croissant (cf. Rieffel *et alii* ; Marchetti et Ruellan). Ces évolutions bouleversent à la fois la place et la manière de rendre compte de la compétition politique et semblent régulièrement justifiées par des discours de montée en généralité démocratique, parfois contradictoires.

Enfin, la question démocratique du journalisme politique se pose ainsi dans les termes d'une philosophie politique qui renouvelle largement Habermas, que ce soit autour de Luhmann ou des *Cultural Studies* revisitées à Birmingham et ailleurs (Gans). Les contributions, dans ce cadre, pourraient donc apporter leur pierre à la discussion théorique internationale en cours, à un moment où la « *french theory* » parfois résumée à la « *field theory* » connaît dans ce domaine un succès inattendu mais non sans malentendus (Erik Neveu), et ce en y injectant d'indispensables éléments empiriques - qu'ils se rapportent à la socio-histoire de la profession, à celle des relations entre champs journalistique et politique, ou encore à une comparaison entre situations nationales.

La perspective à la fois historique et comparative retenue devrait permettre de rompre avec un certain nombre de perspectives qui naturalisent des configurations historiquement et nationalement situées, et autoriserait ainsi à progresser collectivement dans l'élaboration et le raffinement des modèles théoriques.

Session 2 : La construction politique et médiatique des enjeux.

Cette session sera l'occasion de prendre acte des bouleversements advenus ou à venir et, ainsi, de mieux cerner les contraintes qui portent sur le discours politique. Ceci conduirait, dans une perspective plus large, à évaluer la contribution du journalisme politique aux dynamiques de politisation/dépolitisation des enjeux et des causes politiques et à s'interroger sur les effets symboliques et pratiques de ces processus de redéfinition des catégories journalistiques d'entendement du politique.

La problématique de la politisation des causes, donc des groupes qui les portent (travaux de Gusfield, Gerstlé, Klinenberg) peut trouver à s'actualiser sur maints sujets selon qu'ils font ou non l'agenda, « l'opinion » (insécurité, santé, immigration, économie, emploi, etc.) voire le comportement politique. La définition de ce qui est politique (donc de ce qui ne l'est pas) demeurant elle-même un enjeu majeur de cette lutte symbolique (Bourdieu), il s'agirait de tenir compte des acteurs et institutions hors champ politique, des périodes électorales mais aussi des temps plus « ordinaires ». En ce sens, la question du rôle des médias et des journalistes dans la construction des problèmes publics permet

d'opérer une intersection des problématiques ayant trait à l'étude des mouvements sociaux, à l'analyse de l'action publique et au journalisme.

Cette session aura donc particulièrement vocation à accueillir les travaux portant sur les stratégies militantes de médiatisation, la définition d'enjeux et de problèmes de politiques publiques particulièrement médiatisées, l'émergence de « paniques morales » et de « démons populaires » (qui permettraient d'actualiser les travaux de Cohen et Crichter), etc. L'intérêt (et, inversement, le désintérêt) journalistique pour un certain nombre de causes et d'entrepreneurs de cause pèsent-ils sur la définition des problèmes publics, influent-ils sur leur prise en charge (et les modalités de celle-ci) par les autorités publiques ? Autrement dit, au-delà de la question de l'inscription à l'agenda, ce sont les effets symboliques et politiques de l'exposition médiatiques qui seront en cause ici.

Session 3 : Des manières de faire et d'être en politique sous contrainte de médiatisation.

Les relations évolutives qu'entretient le champ politique avec le champ journalistique touchent au discours autant qu'au métier politiques. Il semble aujourd'hui indispensable d'organiser une réflexion sur les évolutions de la profession politique aux prises avec sa médiatisation. Les transformations du journalisme politique ne peuvent en effet s'analyser sans mesurer ce qu'elles doivent aux évolutions des manières de faire et d'être en politique (modifications de la sociographie du personnel politique, des carrières et des trajectoires politiques, etc.). Dans une perspective sociologique, c'est-à-dire relationnelle, il convient dans le même temps de s'interroger sur ce que l'évolution du traitement journalistique de la politique modifie dans les pratiques politiques. Pour prendre des exemples concrets, l'on peut se demander comment les professionnels politiques anticipent plus ou moins rationnellement, *via le spin control*, la contrainte croissante des *breaking news*, dont les interventions militaires et la gestion politique du terrorisme avec le pseudo-effet CNN et les scandales politiques réputés générateur d'audience, ou encore si la moindre importance donnée au suivi médiatique des activités parlementaires en France a eu une influence sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Autrement dit, la médiatisation anticipée du politique a-t-elle des effets dans la formulation des politiques, la sélection des candidats (et plus largement la compétition interne aux partis) ou les carrières militantes.

L'on devrait aussi se demander en quoi l'effacement voire la relégation de la politique que l'on observe au sein des rédactions de télévision nationale, modifient les conditions d'exercice des fonctions électives et gouvernementales. Par ailleurs, l'apparition de nouveaux espaces spécialisés (chaînes d'information en continu, chaînes parlementaires, etc.) aux publics restreints mais décisifs (journalistes et personnel politique) n'a-t-elle pas, au contraire, permis une redistribution des cartes médiatiques au profit d'acteurs politiques auparavant absents des médias audiovisuels ? De la même manière, la multiplication prochaine des chaînes de télévisions locales ne bouleversera-t-elle pas, à court ou moyen terme, les manières d'être et les règles du jeu au sein des espaces politiques territoriaux ?

Tels sont certains des questionnements qu'appellent les évolutions contemporaines, dont on conçoit qu'ils conduisent aussi à réinterroger le rôle, lui-même en évolution, des auxiliaires du champ politique que sont les sondeurs et les conseillers en communication, tant auprès des élus, des organisations partisans, que des groupes d'intérêt, des structures d'action collective, voire des structures administratives.

**Media coverage of politics
Round Table summary
Olivier BAISNEE, Eric DARRAS**

Scholars agree on the fact that interactions between the political and the journalistic field have deeply changed in terms of : the time and space devoted to politics, the kind of coverage applied to politics in the different kind of media or in the political journalists profiles. This round table will be the occasion to assess the effects of these ongoing transformations on political journalism as such but also on political actors and political processes. This new context, which will have to be evaluated in the different national configurations, influences way beyond the sole journalistic milieu. More broadly, it influences the rules of the political competition, the "making sense of politics" process, public problems' construction, agenda setting processes, protest strategies, etc. This round table should be the occasion for sharing views and, thus, stay away from two intellectual misleading ideas : the overestimation of the influence of media on political processes (mediacentrism), and, conversely, its underestimation. Relevant case studies can only give a ground for such an intellectual exchange and the confrontation of experiences and of research results. Though proposals will have to be both empirically grounded and new to have a chance to be selected. Moreover, communication's proposals which will provide

comparative data and analysis will receive great attention. Finally, this call for papers encourages and welcomes papers focused on various analytical levels : research objects or field studies could be local, national, European or international.

This round table will be organised along three different sessions :

Session 1 : Political journalism and Democracy : historical and comparative views on the relationships between the political and journalistic fields.

Session 2 : The political and journalistic construction of stakes.

Session 3 : Way of doing and way of behaving in politics under media pressure.

Communications' proposals should be sent by December the 10th to the following electronic addresses :

obaisnee@club-internet.fr

eric.darras@univ-tlse1.fr

Table ronde n°5 : Les résistances à l'intégration européenne.

Coordinateurs de la TR : Olivier COSTA (AFSP-SEE, o.costa@sciencespobordeaux.fr), Paul MAGNETTE (AFSP-SEE, pmagnet@ulb.ac.be), Antoine ROGER (antoine.roger@sciencespo-toulouse.fr) et Sabine SAURUGGER (sabine.saurugger@iep.upmf-grenoble.fr).

La question d'une hostilité, latente ou déclarée, vis-à-vis de l'intégration européenne est d'une actualité évidente. Pour la première fois dans son histoire, ce procès risque d'être interrompu, ou du moins sérieusement ralenti, par la désaffection des électeurs européens.

Cette table ronde entend montrer que l'enjeu des « résistances à l'Europe » est également directement pertinent au regard des défis intellectuels auxquels est confrontée la science politique dans son étude de l'Europe contemporaine.

La dichotomie entre, d'une part, une science politique qui demeure excessivement centrée autour de la dimension nationale et, d'autre part, des « études européennes », entendues comme une sous-spécialité, devient de plus en plus problématique. Les niveaux locaux, nationaux et européens sont plus que jamais inextricablement liés. Loin d'être un domaine distinct du politique, le procès d'intégration européenne met au défi les politiques et les sociétés nationales ainsi que les concepts de nationalité, de souveraineté, d'autonomie sociale ou de développement économique.

Ce processus doit donc être étudié en montrant comment il transforme sociétés et concepts, et quelles sont les réactions qu'il suscite. L'ambition de « jeter un pont » entre la recherche sur les transformations « nationales » et les « études européennes » est la première raison d'être de cette table ronde. En outre, l'ambition est également d'étudier la face cachée de la construction européenne, à savoir les résistances des sociétés européennes à l'intégration. Nous pensons, en effet, qu'analyser les attitudes hostiles vis-à-vis de l'intégration européenne en les englobant sous le seul concept d'« Euroscepticisme » est souvent trompeur, une telle démarche réduisant le champ d'analyse - en négligeant des résistances inorganisées - et induisant implicitement un jugement négatif.

Pour éviter ce biais, nous partirons des manifestations visibles des résistances à l'intégration et viserons une reconstruction théorique ex-post, à finalité typologique et explicative. Les phénomènes de résistance seront étudiés sur les trois plans principaux du politique : les représentations sociales de la légitimité, les mobilisations collectives et l'action politique. Dans chacun de ces domaines, nous examinerons l'état de l'art dans la littérature internationale, en invitant les auteurs de travaux récents, et étudierons de manière empirique approfondie des cas emblématiques. Le format de la table ronde, assurant un travail en plénière, permettra d'assurer un croisement continu entre les trois sous-thèmes.

Dans la continuité des travaux antérieurs de la Section d'études européennes (SEE), cette table ronde veillera à créer des réflexions croisées entre les spécialités de la science politique, de manière à contribuer à une intelligence collective des enjeux européens, au-delà des cloisonnements sous-disciplinaires ou épistémologiques.

La table ronde se déclinera en trois sessions :

- La question de la légitimité politique ;
- Partis et mobilisations politiques ;
- Action politique.

Session 1 : L'intégration européenne et la question de la légitimité politique

(Coordination : Paul Magnette)

Dans cette session, nous proposons d'analyser comment les conceptions de la légitimité ont été, dès le début du processus d'intégration européenne, bousculées par une « méthode communautaire » qui devait peu aux doctrines « classiques » de gouvernement. Le volume des décisions prises au niveau européen a érodé la légitimité des démocraties nationales, sans permettre à l'ensemble européen d'acquiescer une légitimité démocratique qui soit reconnue en tant que telle. Des concepts fondamentaux tels que ceux de « démocratie », de « citoyenneté », de « nation » ou de « république » sont dès lors au centre d'un débat qui mêle la dimension nationale et la dimension européenne.

Les réactions suscitées par le procès de changement social interagissant avec l'analyse politique, nous nous concentrerons sur l'échange permanent entre discours intellectuel et mobilisation politique. En focalisant l'analyse sur ces influences mutuelles, cette démarche visera à intégrer la théorie politique et la sociologie politique, en particulier la sociologie des intellectuels. Ces deux approches restent, jusqu'ici très cloisonnées, les débats théoriques tenant peu compte du contexte sociopolitique et les analyses des mobilisations s'interrogeant peu sur les convergences des registres discursifs savants et profanes. L'échange des idées et des résultats empiriques entre les deux volets de la recherche doit permettre d'aboutir à une interrogation cohérente. Il s'agit d'ajouter une dimension européenne à l'histoire sociale et intellectuelle du XXe siècle et une dimension sociale et théorique à la compréhension de l'intégration européenne.

Les cas sélectionnés porteront sur les représentations de la légitimité portées par les élites sociopolitiques traditionnelles (élus, haute fonction publique), mais aussi sur les acteurs qui peuvent être considérés comme producteurs et/ou diffuseurs d'un discours de légitimité. Comment les théoriciens du droit ou de la politique conceptualisent-ils l'interaction entre la politique nationale et l'Union européenne, comment ces représentations sont-elles diffusées dans l'espace de la communication politique (et comment, en amont, sont-elles influencées par le débat public) ? Telles seront les questions placées au centre de cette session, que nous examinerons dans une approche comparée, plaçant le cas français en comparaison d'autres espaces nationaux.

Session 2 : Partis et mobilisations politiques

(Coordination : Olivier Costa et Antoine Roger)

Le décalage particulièrement net qui peut être relevé entre les positions des électeurs face à l'Union européenne et celles des organisations partisans perturbe le fonctionnement courant des jeux politiques nationaux. En témoignent les difficultés que les partis de gouvernement éprouvent à se saisir de cette question, de même que l'existence de nombreuses formes de mobilisations citoyennes non partisans à l'endroit de l'intégration européenne. Une forte concurrence n'en existe pas moins aujourd'hui entre les formations partisans, de gauche comme de droite, qui entendent investir la thématique de la « résistance à l'Europe ».

L'objectif de cette session est de préciser l'articulation entre l'hostilité envers l'intégration européenne qu'affichent certains acteurs partisans et les orientations des électeurs dont ils se réclament. Des études comparatives doivent aider à mettre le doigt sur des relations de causalité. Deux orientations théoriques sont habituellement invoquées, qui déterminent deux stratégies de comparaison ; il semble toutefois possible de les affiner, voire de les dépasser, par une meilleure prise en compte des formes non partisans de mobilisation.

Une première possibilité consiste à appréhender l'articulation sur le mode *bottom-up*, en raisonnant en termes d'alignements électoraux. Le postulat est qu'un électorat opposé à l'intégration européenne est structuré de façon autonome et spontanée, pour la raison que ses intérêts spécifiques lui semblent menacés. Certains acteurs partisans tentent de s'ajuster à ce positionnement. La comparaison vise alors à déterminer si l'électorat « eurosceptique » développe les mêmes intérêts d'un pays membre à l'autre.

On peut opposer à ce point de vue une approche *top-down*, qui met l'accent sur les stratégies de démarcation développées par les appareils partisans. L'hypothèse centrale est ici que certaines formations politiques adoptent des positions « eurosceptiques » pour se distinguer de leurs rivales et séduire ainsi un électorat flottant, incapable de formuler spontanément un jugement sur l'intégration européenne. La comparaison porte sur les techniques de mobilisation électorale. Des récurrences et des variations sont cherchées dans les choix opérés par les acteurs partisans.

Il est possible d'envisager un dépassement de cette alternative et de concevoir un principe d'articulation intermédiaire : on peut considérer que l'électorat « eurosceptique » est construit par les acteurs partisans à partir de positions identifiées dans l'espace social. Il s'agit alors d'étudier les mobilisations contre l'intégration européenne extérieures aux formations politiques et de préciser la façon dont elles peuvent être captées par - ou canalisées vers - les mécanismes de participation conventionnels. La comparaison prend ici pour objet les procédés dont usent les partis pour lire les mobilisations « eurosceptiques » et pour en tirer avantage.

Session 3 : Action politique

(Coordination : Sabine Saurugger)

Si depuis quelques années l'analyse de l'influence de l'intégration européenne sur l'action et les politiques publiques nationales prend une place de plus en plus importante dans l'étude du processus d'intégration, les résistances ou le rejet de cette intégration sont plus rarement étudiés. Les exemples ne manquent pourtant pas aussi bien dans les domaines économiques (l'Union économique et monétaire), que dans les secteurs culturels ou politiques (politiques de libéralisation, exception française).

L'objectif de cette session est de comprendre les mécanismes et les logiques du rejet de l'action publique et des politiques publiques aussi bien au niveau national, régional et local qu'au niveau communautaire, à travers des études comparatives de réformes, des régulations privées et publiques ou encore du fonctionnement des agendas publics. Dans ce contexte, les questions classiques liées à l'analyse de l'Etat, à savoir l'autorité, la capacité d'arbitrage, mais aussi l'efficacité, prennent une importance particulière. Les arènes de l'action publique et des politiques publiques se transforment : dans un système davantage multi-niveau, les *veto points* et *veto players* se multiplient.

Il s'agit d'une part d'entamer un processus de réflexion sur le fonctionnement de l'action et des politiques publiques nationales (régionales et locales) qui, au lieu de s'adapter ou de s'ajuster, rejettent en bloc ou en partie les cadres juridiques ou idéelles qui émanent du niveau de l'Union européenne. Plus précisément, il s'agit de comprendre comment les acteurs au niveau national rejettent et de quelle manière ils contournent les normes juridiques et cognitives communautaires. Existe-t-il des différences entre les domaines d'action publique quant à ces résistances ?

D'autre part, nous invitons des études relatives aux mécanismes décisionnels qui se développent au niveau communautaire afin de minimiser l'impact de l'intégration européenne sur les politiques nationales. Dans quelle mesure la « dilution » de l'intégration européenne, souvent diagnostiquée depuis le Traité de Nice et l'invention de nouvelles méthodes décisionnelles, le plus souvent moins contraignantes, peuvent-elles être considérées comme un rejet de l'intégration européenne ? La méthode ouverte de coordination (MOC), les méthodes de *benchmarking* ou de *best practices* pourraient ainsi être analysées sous cet angle.

Nous invitons les participants à insister en particulier sur les mécanismes du transfert et du rejet - les instruments aussi bien coercitifs que volontaires, tels que les normes juridiques et idéelles, les discours, les idées, les logiques fonctionnalistes, les mécanismes de délibération que les auteurs mobilisent afin d'éviter la « greffe » communautaire.

Modalités spécifiques de proposition d'une contribution :

Les propositions et communications pourront être rédigées en français ou en anglais.

Un résumé d'une page doit parvenir aux responsables le 10 décembre 2006 au plus tard, accompagné des coordonnées complètes de l'auteur. La proposition devra mentionner la session pressentie.

Les propositions doivent être envoyées aux quatre responsables scientifiques :

- Olivier Costa (SEE et CNRS/IEP de Bordeaux o.costa@sciencespobordeaux.fr),
- Paul Magnette (SEE et ULB pmagnet@ulb.ac.be),
- Antoine Roger (IEP de Toulouse antoine.roger@sciencespo-toulouse.fr)
- Sabine Saurugger (IEP de Grenoble sabine.saurugger@iep.upmf-grenoble.fr)